

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : francis-gourd001-csssamares-gouv-qc-ca
<https://www.cadre21.org/membres/8b5f1e6e6a9e291b0709a9c6>

Date d'obtention : 2026-01-05 14:45:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode d'intervention bienveillante. Le but étant d'aider les jeunes dans leurs démarches et les rassurer.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je n'avais pas la formation SEXTO, donc je saurai intervenir efficacement lors d'une situation. Puisque je n'avais pas la formation, je devais faire appel à un ou une collègue pour faire le SEXTO.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je veux que les élèves se sentent à l'aise de venir m'en parler. Je vais faire en sorte qu'ils ne se sentent pas juger et je vais suivre les étapes dans l'ordre du SEXTO pour ne rien oublier et tout faire efficacement.